Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260616-DELIB2026076-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 juin 2026

Date de convocation : 11 juin 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 20

Arrivé (s) en cours de séance : 1

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) ou excusé(s) : 2

Délib.2026.076

Délibération comportant 2 page(s), 1 annexe(s)

Le seize juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Valérie DUVAL, Yves THILLOU, Delphine NORMAND, Charles JOUIN, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Franck SEROUX, Nelly COTTAIS, Agnès GOUBET, Lirzina ILDEBERT, Eric DUVEAU, Alexis ADRIEN, David BOIVINEAU, Klervi PAULET, Laurent MAJCHRZAK, Laëtitia MERRIEN, Dorine ALIFAT ENGRAND, Lucas DUBREIL.

Arrivée en cours de séance : Gaëlle LE LAN (participe au vote à compter de la délibération n° Délib.2026.063).

Absents excusés : Stéphane ROBERT (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE), Marie-Agnès GENDRON (Pouvoir à Valérie DUVAL).

Secrétaire de séance : Laurent MAJCHRZAK

Convention avec Vallons de Haute Bretagne Communauté dans le cadre du dispositif Argent de poche

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le dispositif Argent de poche est mis en place sur BOURG-DES-COMPTES depuis 2015. Il offre la possibilité, aux jeunes de 16 à moins de 18 ans domiciliés sur la commune, d'effectuer de petits chantiers durant les vacances dans les différents services de la commune : mairie, services techniques, école, restaurant scolaire, salle des fêtes René Richard et médiathèque.

Depuis 2019, Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC) coordonne et finance le dispositif. Une convention est ainsi signée chaque année avec la commune afin de définir et d'encadrer les modalités d'organisation et de partenariats pour l'organisation du dispositif Argent de Poche.

Cette convention prévoit notamment la répartition du nombre de contrats proposés par commune et financés par VHBC (sur la base d'une répartition équilibrée au prorata du nombre d'habitants par commune, ainsi que de l'usage effectif des contrats ces dernières années). 7 contrats sont ainsi prévus pour BOURG-DES-COMPTES pour 2026 (sur les 84 contrats à pourvoir cette année).

Vallons de Haute Bretagne communauté remboursera les communes participantes conformément au nombre de contrats conclus et dans la limite maximum prévue ci-dessus, et sur présentation d'un bilan par la commune.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260616-DELIB2026076-DE

En contrepartie, la commune s'engage notamment à assurer les inscriptions, l'encadrement, la gestion administrative des contrats et de la paie, ainsi que la rémunération règlementaire des jeunes inscrits au dispositif Argent de Poche (sur la base d'une vacation pour une mission de 12 heures).

Le montant de remboursement forfaitaire pour un contrat inscrit à la convention sera de 200.92 € par jeune.

Entendu cet exposé,
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec Vallons de Haute Bretagne Communauté dans le cadre du dispositif Argent de poche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter cette proposition (votants 23 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23).

Extrait délivré conforme, le 22 juin 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	Le secrétaire de séance, Laurent MAJCHRZAK
Mairie de Bourg-des-Comptes 35	

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr